



PROJET COMPTE RENDU CTL DES 25 ET 26 MARS 2021

Déroulement du CTL technique en vidéo-conférence.

Lecture de la déclaration liminaire dans laquelle nous dénonçons l'ordre du jour pléthorique pour un CTL d'une journée.

1°) Approbation du PV du CTL du 3 décembre 2019

2°) NRP : Fusion des SPF de Lille 1, Lille 2, Lille 3 et Douai.

Présentation par M. Garrigues : Les structures des SPF ont peu évolué entre 1970 et 2018. 354 SPF sur le territoire national. Le plan de restructuration national prévoit 106 fusions pour arriver en 2022 à ce qu'il ne reste que 122 SPF (disparition de 232 SPF par ces fusions). Dans le nord, 2 opérations s'inscrivent dans ce plan de restructuration : la fusion de Hazebrouck-Dunkerque a été faite en 2020 ; M. Garrigues soulève le succès de cette opération au motif que le délai de publication sur Dunkerque a été ramené à 30 jours.

Reste donc la fusion présentée aujourd'hui au CTL.

Le SPF absorbant sera celui de Lille 3 et une antenne pérenne dotée d'emplois sera maintenue à Douai. La fusion interviendra le 14 juin 2021. Tout devrait bien se passer dans la mesure notamment où les délais de publication ont été considérablement diminués.

Les 4 SPF actuels représentent 60 emplois implantés. Le SPF fusionné en comptera 58 (-2A+).

Sur les 2 emplois d'indiv, l'un deviendra adjoint, perte du statut comptable mais maintien des garanties et priorités.

3 Ifip chefs de contrôle : 1 à Lille, 1 à Douai (transfert d'1 emploi de Lille à Douai et 1A spécialisé mission soutien technique

Concernant les emplois, nous sommes intervenus sur la différence actuelle entre les emplois implantés et les emplois occupés. Il manque à l'heure actuelle 6 agents (4B et 2 C), et l'Afip de Lille 3 fait déjà l'intérim de Lille 2.

La direction s'engage à pourvoir les emplois avec le prochain mouvement local au 1er septembre 2021 si les apports nationaux sont suffisants.

Nous sommes également intervenus sur la fonction de chef de contrôle à Douai qui était jusqu'à présent un contrôleur et qui serait remplacé par un inspecteur par la fusion. Cette fonction n'est pas réservée à un cadre A. La direction a répondu que le contrôleur ne souhaitait plus exercer cette fonction et elle garantit le maintien de l'ACF de fonction pour le contrôleur.

Concernant la réduction des délais de publication, nous sommes intervenus pour signaler que pendant la période, le marché immobilier était en crise donc il y avait moins d'actes et que tous les SPF du département voyaient réduire leurs délais de publication (pas seulement Dunkerque). Pour M. Garrigues, la raison est le "changement de process de travail", en clair la mise en place de l'auto contrôle des actes.

Nous lui avons répondu que la suppression du double contrôle aurait un impact sur la qualité du fichier immobilier.

Nous avons évoqué le flou dans les documents sur l'accueil ou pas au SPF de Douai : M. Garrigues après une "reflexion" a décidé qu'il n'y aurait pas d'accueil physique à Douai. Tous les documents "papier" seront adressés à Lille.

Les collègues de Douai recevront le travail à accomplir par voie dématérialisée.

Nous avons soulevé la dévalorisation des missions accomplies par les collègues de Douai d'autant que la direction envisage " la mise en place pour chaque collaborateur d'un plan de travail journalier voire infra journalier".

Nous avons objecté qu'il y a quelques années, dans certains services il y avait eu une tentative de mettre en place des "tableaux de bord individuels" et que devant la contestation des collègues, ces tableaux de bord avaient été abandonnés.

On constate aujourd'hui, que le flicage des collègues se remet peu à peu en place (SPF, SDIF, CDC...)

Le SPF de Douai va déménager au rez de chaussée. Sollicitation des entreprises à venir, les plans ont été fournis, le déménagement pourrait être envisagés dans le courant du mois d'Aout.

Un règlement intérieur pour les horaires variables/fixes devra être voté par les agents du SPF fusionné au terme d'une concertation avec les collègues et soumis au CTL.

La CGT a voté contre la fusion des SPF.

3°) NRP : Accueils de proximité

En ce qui concerne le dispositif d'accueil de proximité dans les Etablissements France Service, il sera soumis à un CTL ultérieur.

L'accueil de proximité est prévu dans le cadre du NRP sur 64 communes selon une charte d'engagement du nouveau NRP signée le 16/11/2020.

Sur les communes qui avaient une trésorerie, il s'agira d'une permanence 1/2 journée par semaine, pour les autres, rythme d'une demie journée tous les 15 jours et sur rendez vous (après contre appel) sauf pendant la campagne IR et diffusion des avis où il y aura une permanence tous les 15 jours.

Pour 2021, 22 communes sont concernées : 14 avec permanence hebdomadaire, 8 avec réception sur Rendez vous.

Le choix sur les 2 modalités a été déterminé en concertation avec les communes et acté dans la signature d'une convention.

Nous avons demandé à M. Garrigues la raison pour laquelle des communes où se trouvait une trésorerie fermée dans le cadre du NRP ne disposait pas d'une permanence hebdomadaire : nous avons cité l'exemple de Clary : Pour M. Garrigues, c'est le maire qui n'a pas souhaité une permanence hebdomadaire.

Compte tenu de la situation sanitaire et en attendant la réouverture des sites au public, toutes les permanences seront remplacées par des réceptions sur rendez vous.

Les accueils de proximité sont assurés par les agents du SIP de référence : une équipe "accueil de proximité" devra être mise en place, la coordination est confiée à l'inspecteur en charge de l'accueil (gestion des planning en lien avec le plan de congés).

Les agents seront dotés d'un ordinateur portable, d'un dispositif portatif d'impression et de scannage, 1 sacoche à roulettes et un smartphone avec accès 4G.

La DRFIP n'a prévu aucun programme de formation dédié aux agents qui feraient de l'accueil de proximité. Les agents pourront solliciter des formations qu'ils estimeraient nécessaires. Ils ne traiteront que les questions simples, les questions complexes étant prises en charge et communiquées aux services de compétences par e-contacts ou bulletin de liaison. Des outils informatiques (focus et Recap) devraient "faciliter" leur travail quand ils seront mis en place.

La CGT a souhaité connaître comment les équipes d'accueil de proximité étaient

constituées : est ce sur la base du volontariat ? Nous avons constaté en effet une disparité selon les sites. La réponse n'a pas été très claire, car il manque évidemment de volontaires donc pour M. Garrigues, l'accueil de proximité fait partie des missions confiées aux agents d'accueil...

Nous avons évoqué également les frais supplémentaires supportés par les agents : le coût par exemple d'une assurance supplémentaire sur leur véhicule.; la responsabilité du matériel confié par l'administration... Tous ces frais étant loin d'être compensés par le remboursement des frais de mission et le régime indemnitaire.

Si la permanence dépasse le 1/10^e de la durée hebdomadaire, le crédit horaire sera rajouté à l'agent.

Le temps de trajet pour rejoindre la permanence sera pris en compte si l'agent s'y rend à partir de sa résidence administrative.

Concernant le régime indemnitaire, d'ailleurs, la DRFIP ne peut apporter aucune précision. "il sera connu ultérieurement".

La DRFIP n'a pas tardé à publié la note locale relative à la mise en place de l'accueil de proximité dont l'annexe comporte quelques interrogations : Jenlain n'apparaît pas comme lieu d'accueil de proximité alors que la commune figurait dans nos documents.

Bavay apparaît à la fois dans les permanences du SIP de Maubeuge et en accueil sur rendez vous du SIP de Le Quesnoy. Nous devons interroger la direction sur ces divergences....

La CGT a encore une fois rappelé que les permanences ou l'accueil sur rendez vous ne répondraient pas aux besoins des usagers et qu'ils ne remplaceraient pas les trésoreries de pleine compétence fermées dans le cadre du NRP. D'autres part, nous avons de gros doutes sur la pérennité des accueils de proximité et plus spécialement sur rendez vous. Les permanences mises en place dans le passé n'ont pas duré longtemps (La Madeleine, Anzin...)

Les élus CGT ont tenu à intervenir sur un article de La Voix du Nord concernant la Maison France Service de Bachy que l'entreprise privée La Poste a décidé de fermer avant la fin de l'année et qui illustre bien le caractère éphémère et de transition de ces accueils ou permanences...

La CGT a voté contre les accueils de proximité.

4°) Règlement intérieur et cadre harmonisé des centres de contact.

La présentation du cadre harmonisé est faite par la DRFIP alors que les CDC dépendent du SRP. Bien que nous ayons demandé la participation des membres de la mission SRP (DG) sur ce point aucun n'était présent.

Tous les CDC ainsi que les ex CIS devront se conformer à ce cadre de travail qui complètera les règlements intérieurs.

Il gère l'organisation d'une journée de travail type de l'accueil à distance (téléphone et messagerie).

Téléphone accessible aux usagers de 8h30 à 19h du lundi au vendredi que le SRP peut étendre de "manière exceptionnelle" à 22h et le samedi de 9h à 19h (pics de charge).

Le temps de travail au téléphone est de 5h par jour (hors temps de pause) exceptionnellement porté à 6h (pic). Le temps de récupération entre les appels ne doit pas être inférieur à 37 secondes.

Les agents peuvent bénéficier de 20 mn de pause (fractionnables) par demies journées et l'indiquer dans les états du bandeau. Le suivi en est assuré par l'encadrement.

En fonction des sollicitations via e contacts ou le chat, le chef de service pourra réduire l'amplitude au téléphone.

Un planning prévisionnel hebdomadaire est mis en place par le chef de service pour chaque agent. La présence de 17 à 19h et pendant la pause méridienne ne peut être inférieure à 10 % des effectifs. Constitution d'une équipe en horaires décalés ou d'un planning de

présence.

Lors des pics d'activité (mi avril-début juin et mi août à mi décembre), les chefs de service peuvent refuser de reporter des congés pour nécessité de service selon les règles de priorité. Les agents seront incités à positionner leurs congés à d'autres périodes de l'année.

En se loguant au bandeau téléphonique dès leur arrivée, le chef de service a ainsi un suivi individuel de la journée de travail de chaque agent.

La CGT a dénoncé les conditions de travail des agents (stress, flicage, horaires de travail...) dans les CDC, dignes de celles connues dans des plates formes privées (B2S).

5°) Execution du budget 2020 et présentation du budget 2021

- Execution budgétaire 2020

Elle s'est déroulée dans un contexte très particulier marquée par les incidences du contexte sanitaire qui ont entraîné la baisse de plusieurs activités (affranchissement, formations, fluides...) et créé des dépenses supplémentaires

L'abondement net de la DGF 2020 est de +5638697 € en AE et -195848 € en CP.

En matière de travaux, l'accent a été mis sur la maintenance et le bon fonctionnement des installations de sécurité de l'ensemble des sites, mises aux normes Ad'Ap des locaux domaniaux et locatifs. A cause de la pandémie certains travaux ont du être retardés. Les marges de manoeuvre dégagées sur la DGF ont permis d'allouer une enveloppe de 600KF pour des travaux d'amélioration.

Le renouvellement du mobilier a également été plus important avec l'acquisition de nouveaux bureaux sur les SGC de Caudry, Tourcoing et Le Quesnoy et le PELH de Valenciennes.

Les dépenses de matériel informatique sont en baisse car les commandes pour le télétravail ont été prises en charge par la centrale.

5 nouveaux véhicules ont été mis en circulation dont 2 utilitaires. 2 véhicules électriques ont été commandés fin 2020 (un véhicule Zoé et une fourgonnette) ce qui portera le parc automobile de la DRFIP à 15 véhicules (5VP et 10 VU)

Les crédits du CHSCT pour le personnel de la DRFIP ont été de 205 K€.

Concernant l'évolution des dépenses :

Au titre des dépenses en baisse : l'affranchissement ; les transports de fonds ; les télécommunications ; les loyers et charges locatives ; les imprimés ; les fournitures de bureau, papier, consommables et documentation ; les fluides ; les frais de déplacements (et ce malgré la prise en charge des frais de repas lors de la fermeture de la restauration collective...).

D'autres dépenses sont en hausse : les dépenses de nettoyage (en raison du contexte sanitaire) ; la télésurveillance et les vigiles ; les dépenses courantes liées à la crise sanitaire (493196,07 €)

Présentation du budget 2021

La Dotation Globale de Fonctionnement du 1er niveau est en hausse de 0,87 % : + 0,77 % pour la part locaux et -1,21 % sur la part agents (compte tenu de la diminution des effectifs).

En complément de la DGF, des demandes de financement complémentaires seront formulées par les divisions budget et immobilier.

Concernant le matériel informatique, 500 écrans seront commandés pour améliorer les conditions de télétravail. L'objectif est d'équiper 80 % des agents en PC portables.

Pour le mobilier des services, il est prévu de continuer à renouveler les fauteuils par exemple et assurer l'ameublement des nouvelles structures (ex SGC Dunkerque) pour 150000 €

Le budget aux détenteurs de carte achat fourniture est reconduit au même niveau qu'en 2020 (115 cartes d'achat sur la DRFIP).

Concernant les dépenses d'investissement et d'équipement, il est prévu la mise aux normes ADAP de la DRFIP, des travaux de sécurité accueil notamment de Valenciennes CH ; et des travaux d'amélioration des conditions de vie au travail (CFP de Dunkerque, CFP d'Hazebrouck ; Kennedy, Cité administrative, CFP Tourcoing, CFP Lomme)

Dépenses d'affranchissement budgétée à 1950 k€ (1598263 € en 2020).

Frais de déplacements : projection à 1208 k€ (1211488 € en 2020).

Nouvelles offres de prix pour le marché de nettoyage avec un surcoût de 370 k€.

Economies attendues de l'ordre de 150 k€ suite à la résiliation des baux (trésoreries fermées au 1er janvier 2021)

Concernant le matériel informatique, la CGT a demandé la raison pour laquelle les cellules Tiny ont été remplacées par des ordinateurs portables pour les télétravailleurs : à priori la raison est la livraison de la commandes de portables. Evocation du problème que se pose des applications qui ne peuvent fonctionner que sur le serveur local de la trésorerie (Paye, Circle) et qui ne sont plus accessibles au télétravail.

La DRFIP n'était pas au courant, il se pourrait que ce soit un problème de VPN, ils se renseignent...

6°) Point sur le Fonds de Solidarité

Il a été mis en place par l'Etat et les Régions pour aider les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire en mars 2020 pour soutenir les TPE, micro entrepreneurs, indépendants et professions libérales. Le dispositif d'attribution a sans cesse évolué d'abord en faveur des plus petites entreprises (-10 salariés) puis destiné aux entreprises de la restauration, hotellerie, tourisme de moins de 20 salariés puis depuis décembre sans plafond d'effectif dans certains cas. Evolution en fonction des situations rencontrées et diversité des montants versées : de 1500 € maximum le montant maximal peut atteindre jusqu'à 200000 € depuis décembre.

Dans le Nord, 50809 entreprises ont pu en bénéficier à la date du 18 février 2021 pour un montant total de 381512431 € et un montant moyen de 7509 €.

Au niveau national, 1962307 entreprises ont reçu cette aide pour un montant total versé de 15 296 019 922 € et un montant moyen versé de 7795 €.

La demande est exposée par l'utilisateur dans son espace particulier au titre de la perte du chiffre d'affaires sur un mois donné.

Des filtres de contrôle automatique mis en place par la MRV et la mission Chorus (=contrôle de 1er niveau). Si aucune détection d'anomalie, la mise en paiement est effectuée. La demande peut être bloquée par certains filtres bloquants : rejet automatique.

3è situation : la demande ne passe pas certains filtres qui ne sont pas bloquant : il y a un contrôle de 2è niveau confié aux agents des PCE et piloté par la division du contrôle fiscal. Une équipe dite "Task Force" a été mise en place pour renforcer les PCE composée d'agents des divisions du contrôle fiscal et des professionnels et si la demande excède 20000 €, elle est transférée à la DGE. Dans cette situation, le motif bloquant est analysé et soit la demande est traitée, soit elle est rejetée.

Dès que la demande est rejetée (1er ou 2è niveau) l'utilisateur reçoit un message lui indiquant le motif du rejet et lui indiquant qu'il a 15 jours pour contacter son SIE de rattachement. Ce sont donc les SIE qui traitent les réclamations et qui répondent aux observations et soit ils lèvent le filtre, motif du rejet, afin que l'utilisateur puisse redéposer une nouvelle demande. Si le délai est dépassé, le SIE saisit manuellement la demande.

Dans le cas où l'utilisateur aurait commis une erreur, la demande ne peut être modifiée si elle a été validée et il doit faire une nouvelle demande. Si la demande initiale a été mise en paiement, les demandes suivantes sont traitées par une équipe de 3 personnes de la division des professionnels qui contactera l'utilisateur pour s'assurer du motif de la demande doublon et la traiter.

Les collègues du CDC de Lille et Nancy, conjointement avec l'Urssaf ont été détournés de leur mission auprès des particuliers pour renseigner et orienter les professionnels vers les aides d'urgence mises en place.

Cette "usine à gaz" génère de nombreux problèmes entre les différents intervenants, c'est la raison pour laquelle, la CGT avait demandé l'inscription de ce sujet au CTL pour obtenir des éclaircissements.

7°) Point sur les stages pratiques contrôleur et inspecteur 2019-2020

Compte tenu de la situation sanitaire les périodes des stages initialement prévues ont été adaptées à la situation pour les contrôleurs et les inspecteurs stagiaires.

Les formations se sont déroulées à distance.

3 inspecteurs stagiaires ont rejoint la DRFIP à compter du 8 juin 2020.

59 contrôleurs stagiaires ont pris leur poste le 2 juin 2020.

Pour 2021, la formation des agents C se déroule à compter du 17 mai. Elle sera totalement dispensée en distanciel.

Compte tenu qu'en octobre 2020, les collègues B admis en distanciel avaient été dotés en retirant leur matériel directement à la DRFIP, cette mesure pourra t elle être mise en place pour éviter les déplacements à l'Enfip ?

Nous avons demandé si nous pouvions avoir les dates arrêtées pour les stages pratiques : Pour les contrôleurs : il y aurait un contrôleur stagiaire concerné et le stage pratique probatoire se déroulerait du 2 avril à la mi juillet 2021.

Nous souhaiterions que le rapport soit remis aux collègues stagiaires en même temps qu'il est transmis à la direction puisque la communication du rapport n'est pas officiellement prévu au stagiaire par la DG

Pour les inspecteurs, il n'y a pas de dates annoncées pour les stages mais normalement c'est à la mi mai.

8°) Point sur les demandes formulées lors des CTL précédents

- A la demande formulée sur la présentation des services désignés pour tester l'accueil des usagers avec les objectifs et moyens mis en oeuvre sur les différents type d'accueil : la DRFIP s'est contentée de répondre que les SIP tests étaient Tourcoing, Armentières et Cambrai, que des SGC et trésoreries "en cours de désignation" seront associés à ces tests et que ce sera porté à la connaissance des élus du CTL lors de la généralisation du dispositif d'accueil dans le département.

- Nous avons interrogé la direction également sur la restructuration des PCRPs puisque contrairement à ce que M. Garrigues nous avait dit, nous n'avons pas été conviés aux réunions et notamment sur la demande de maintien d'un bureau distant sur Maubeuge. La décision de la direction est arrêtée : il n'y aura pas de bureau distant à Maubeuge.

- La CGT souhaité également connaître le nombre d'agents éligibles à la prime de restructuration NRP en janvier 2021 : Ils étaient 55 tous grades confondus.

34 avaient déposé une demande courant janvier ; 16 collègues ont déposé une demande

après relance de la direction. Il reste 5 agents qui n'ont pas encore déposé cette demande.

Sur les 50 demandes 48 ont été validées par les RH et seront liquidées sur la paye d'Avril. 2 sont en cours de validation.

9°) Questions diverses

- les élus CGT Finances Publiques souhaiteraient que la DRFIP réponde aux inquiétudes des collègues du CEL sur le devenir du service.

M. Romont répond qu'il n'y a pas pour le moment de développement sur le rapport déposé.

Au Centre d'encaissement, il y a une baisse de charge et un changement des procédures de travail, désormais les encaissements ne se font plus au jour J mais la production n'est traitée que le lendemain.

Ce fait n'était pas connu de la direction.

- Concernant l'installation du SGC de Tourcoing et l'étude faite des planchers.

Au 6^e étage, il faut revoir les solutions de stockage suite à l'étude des planchers et le support des classothèques.

Question sur Lille Amendes : Tous les appels concernant la police sont concentrés sur le service.

M. Garrigues n'a pas de solutions immédiates pour Lille Amendes.

Le sujet principal de Lille Amendes est un problème d'effectif (il manque 7 ou 8 agents B et C). L'encadrement ne fait plus appel aux EDR. Il manque 1 agent par secteur.

Le plan d'action date d'Aout 2020 et il n'est toujours pas mis en place.

Pour M. Garrigues il a été mis en place et suspendu car des mesures interféraient avec la médiation sociale. Dans ce plan, il était préconisé un renforcement de l'encadrement des équipes (A+)

Il y a 4000 mails en retard et les agents doivent encore et encore faire des poursuites.

On se dirige vers un échec de la médiation.

Les agents travaillent dans un climat de peur vis à vis de leur hiérarchie. Il n'y a pas de dialogue au sein du service.

Demande des OS présents : la suspension des poursuites pour purger le retard.

- Nous avons demandé le nombre de contractuels embauchés par la DRFIP (contractuels Loi sur la transformation de la Fonction Publique)

Ils sont au nombre de 3

A la division Pro : il y a 5 contractuels (6 au 1er avril) mais vacataires recrutés pour une période de 6 mois (Fonds de Solidarité).

- Concernant le télétravail : dans certains services, un rapport de fin de journée est demandé aux agents en télétravail.

Réponse de la Direction : il ne doit pas y avoir de différence entre les agents en télétravail et les agents en présentiel. Il n'y a pas de consignes en ce sens ni de la DG ni de la DRFIP.

Le problème est qu'on assiste également dans certains services à un compte rendu individuel du travail accompli par chaque agent : rien qu'à l'ordre du jour de ce CTL, il apparaît dans au moins 2 points à l'ordre du jour (fusion des SPF et CDC) comme au SDIF... Il y a quelques années, au niveau national comme au niveau local, les organisations syndicales étaient parvenues à contrer ce flicage... (PCRP, Enregistrement).. Qu'en est il aujourd'hui ?

Pas de réponse de la DRFIP.

- Question sur le fonds de solidarité : Lorsqu'un SIP reçoit un e-contact sur le fonds de solidarité, que doit il faire si l'usager dépend d'un SIE d'un autre site : Réponse renvoyer au SIE du CFP.

Concernant le Fonds de Solidarité, les collègues demande une réunion avec tous les intervenants.

- Questions sur la campagne IR :

La note de campagne comporte 75 pages. Les collègues devraient disposer d'un temps de travail pour pouvoir la lire.

La DRFIP travaille à une note locale qui allégera la note nationale.

La DG comme la DRFIP ont perdu tout contact avec la réalité du terrain. Il est urgent que tous les problèmes évoqués soient pris en compte.

Opposition unanime des OS à l'emport des déclarations papier pour les télétravailleurs compte tenu de la responsabilité engagée des agents, et des accueils de proximité sur rendez vous hors des CFP.

Numérisation des déclarations par le SDNC pour inclure la déclaration papier dans le compte fiscal unique, obsolescence programmée d'Iliad.

Demande à ce que la campagne IR soit présentée au prochain CTL.

La direction maintient les vigiles pendant la campagne IR

- Au CFP d'Avesnes, les collègues souhaiteraient avoir des informations sur les travaux qui vont être entrepris, le calendrier et être associés aux réunions.

Les travaux sont dirigés par la DDTM , la DRFIP y participe pour donner son avis et parce qu'elle connaît bien les locaux...

- Des fuites ont été signalées sur la toiture terrasse à Maubeuge comme elles ne figurent pas dans le budget prévisionnel 2021, les travaux vont ils être menés : ils ne s'agit pas de la réfection complète mais de réparations qui sont prévues.